

PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 82.*

### **Motion M1051.08 Theo Studer/Markus Ith (loi d'organisation tutélaire)<sup>1</sup>**

#### *Prise en considération*

**Studer Theo** (PDC/CVP, LA). Je remercie le Conseil d'Etat de proposer d'accepter la motion. Il s'agit de l'abolition d'une insécurité judiciaire «eine Rechtsunsicherheit». En effet, la loi sur l'organisation tutélaire ne mentionne pas la possibilité de percevoir des émoluments et des frais et d'attribuer des dépens. Ce silence dans la loi ne veut aucunement dire que dans le temps, le législateur voulait que les procédures devant les autorités tutélaires soient gratuites. Au contraire, il est fort probable qu'il s'agissait simplement d'un oubli du législateur en 1949. Pendant des décennies, les Justices de paix et les Chambres des tutelles des Tribunaux d'arrondissement ont encaissé des émoluments et des frais. Cela n'avait pas été contesté jusqu'en 2004 lorsque le Tribunal cantonal a constaté que la base légale faisait défaut pour les frais et les dépens en matière de procédure devant les autorités tutélaires. Cependant, depuis cet arrêt du Tribunal cantonal, les autorités tutélaires, notamment les Justices de paix, ont continué à encaisser des émoluments et des frais. La modification de la loi sur l'organisation judiciaire pourra donc remédier à cette insécurité de droit. Il faut relever qu'il peut y avoir des procédures coûteuses devant les Chambres tutélaires avec des expertises, etc. Il serait faux que l'Etat doive supporter ces frais, si les parties se trouvent en bonne situation financière. En revanche, si les parties sont indigentes, elles pourront demander le bénéfice de l'assistance judiciaire. Je vous propose donc d'accepter la motion. J'interviens également au nom du groupe démocrate-chrétien qui votera pour l'acceptation de cette motion.

**Fasel-Roggo Bruno** (ACG/MLB, SE). Mit Interesse hat unsere Fraktion die vorliegende Motion von Kollege Studer und Ith geprüft und wird diese mit folgen-

der Bemerkung einstimmig unterstützen: Wir sind der Meinung, dass für die GOV richtigerweise die nötigen gesetzlichen Grundlagen betreffend Verteilerschlüssel und Übernahme der anfallenden Kosten geschaffen werden müssen. Dies da zudem ein positiver Bundesgerichtsentscheid bezüglich dieser Regelung des Kantons Zürich vorliegt.

Durch die neue Regelung entstehen für den Kanton keine zusätzlichen Kosten, sondern zusätzliche Einnahmen.

Der Staatsrat hält in seiner Antwort über die unentgeltliche Rechtspflege fest, dass somit alle Parteien Recht auf allgemeine Verfahrensgarantien haben, was wir auch sehr begrüßen. Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion die Annahme der Motion unterstützen.

**Rossier Jean-Claude** (UDC/SVP, GL). Les arguments des motionnaires étant très pertinents, c'est à l'unanimité que notre groupe soutiendra cette motion.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). C'est également à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra cette motion.

**Ith Markus** (PLR/FDP, LA). Ohne die Debatte zu verlängern, danke ich den Fraktionen, welche unsere Motion unterstützen. Auch die freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt die Vorlage. Zu den vorgebrachten Argumenten meines Kollegen habe ich nichts mehr beizufügen.

Hingegen würden wir es sicher auch begrüßen, wenn allenfalls andere ähnliche Lücken in der Gesetzgebung aufzudecken sind. In diesem Sinne danke ich für eure Unterstützung.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Le Conseil d'Etat accepte la motion pour les raisons qui figurent dans la réponse.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR,

<sup>1</sup> Déposée et développée le 6 mai 2008, BGC p. 799; réponse du Conseil d'Etat le 11 novembre 2008, BGC p. 2278.

PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

## Projet de décret N° 103 sur les naturalisations<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La Commission des naturalisations s'est réunie à 5 reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 80 dossiers qui comprenaient 143 personnes, la commission a donné un préavis positif pour 70 dossiers, soit 128 personnes. 75 de première génération et 53 de deuxième génération. 10 dossiers ont été recalés par la commission pour les raisons suivantes: 3 pour des raisons d'insuffisance de connaissances civiques, 1 dossier pour des compléments d'information à l'Office des poursuites, 1 autre parce que le requérant a eu affaire à la justice et 4 dossiers ont été retirés du projet de décret en vertu de l'article 6 al. 2 et 6a de la loi sur le droit de cité fribourgeois. C'est là l'application des modifications entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008. L'article 6 al. 2 mentionne que les conditions de naturalisation s'étendent au conjoint et aux enfants du requérant. Pour les 4 dossiers qui nous intéressent, les requérants sont mariés et leur époux ou épouse ne font pas partie de la demande. Le Service des naturalisations veillera donc à l'application de l'article 6 de la loi sur le droit de cité fribourgeois et ensuite, les couples seront à nouveau convoqués pour une audition par la Commission des naturalisations. 1 dossier a été recalé en vertu de l'article 8 al. 2 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, les requérants compris dans la demande n'étant au bénéfice que d'une admission provisoire sur le territoire helvétique et c'est là également, l'application de la loi modifiée au 1<sup>er</sup> juillet.

La commission ayant fait son travail, elle constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. Avec toutefois une modification, il y a un enfant à rajouter au décret et je commenterai cette modification à la lecture des articles.

**Le Commissaire.** Un seul commentaire: on voit que les modifications de la loi sur le droit de cité, que vous avez acceptées, permettent à la commission d'examiner les candidatures sous plusieurs angles et ainsi de mieux tenir compte de toutes les particularités. Je me réjouis que la commission puisse déjà appliquer ces compléments que vous avez décidés et que le peuple a également décidés.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

ART. 1

**Le Rapporteur.** A l'article premier, comme annoncé au N° 3, M<sup>me</sup> Balaj a vécu un heureux événement, la naissance d'un petit Léon qui sera naturalisé avec sa maman et sa petite sœur. Donc il y a lieu de faire un ajout au projet de décret.

**Le Commissaire.** Je n'ai pas d'autres commentaires.

– Modifié (ajout à insérer).

ART. 2

– Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 77 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp

<sup>1</sup> Texte du décret p. 2462.